

L'enseignant

L'école libératrice

des Côtes d'Armor



Édito

Lettre au Père Jean-Michel

M. le ministre, je vous écris au nom des enseignants que vous gâchez tant depuis cinq ans. Je ne serai pas long car vous êtes attendus sur BFM TV (Blanquer Favorise les Médias) et je sais que vous réservez les cadeaux à d'autres plus haut placés ...

J'aurais pu vous demander :

- la peluche de l'autruche spéléologue de votre Ministère, celle qui découvre des grottes souterraines tant elle se voile la face et nie la réalité.
- le casque audio qui isole totalement et un bandeau de voyage occultant qui vous permettent de ne pas voir, ni entendre toutes les réserves concrètes que nous n'arrêtons pas de vous faire sur vos méthodes de fonctionnement.
- la chanson « la ballade des gens heureux » que vous avez déjà certainement offerte à notre Dasein et notre Recteur qui, quand on parle du mal-être actuel préoccupant des personnels, nous répondent qu'il n'y a aucun malaise, que les enseignants sont heureux, sondage à l'appui. Curieux de savoir si ce fameux sondage aborde les conditions de travail...
- un FAQ similé doré à l'or fin de vos protocoles successifs et la solution aux problèmes insolubles auxquels vous avez soumis les personnels, le dernier s'apparentant clairement à un dernier volet de Mission Impossible.
- des noms d'ouvrages sur l'autosatisfaction permanente ou l'autoévaluation positive.
- une mallette de médecin ou d'infirmière scolaire, livrée avec de vrais personnels et, soyons fous, de vrais médecins du travail dans l'Éducation !
- un calendrier mural édition spéciale JMB « Dém...-vous » à destination des directrices et directeurs, mais pas seulement.

Mais je me contenterai de vous indiquer que nos collègues veulent juste pouvoir faire classe ! Pour cela il faut que vous, et vos communicants locaux, vous vous connectiez à la réalité de nos écoles et établissements, que vous arrêtiez vos « Ordre-Contrordre-Désordre », que vous arrêtiez de promouvoir des mesures inapplicables et surtout que vous donniez les moyens indispensables pour les appliquer afin de faire face à cette crise. Désolé d'être plus Dark Vador que Bisounours, c'est sûrement mon côté syndicaliste...

Vous y croyez toujours au Père Jean-Michel ?

Bon repos et bonnes fêtes à toutes et tous !

Robin Maillot

Secrétaire Départemental du SE-UNSA 22

SOMMAIRE

- | | |
|-------------------------------------|-----------------------------|
| 1. Edito | 4. Adhésion |
| 2. C'est vous qui le dites ! | 5. Le SE-UNSA dans l'action |
| 3. 43 raisons de choisir le SE-UNSA | 6. ERSH |

Déposé le 14/12/2021

ENSEIGNER
AUJOURD'HUI
93 BD E.PRIGENT
22000 St-Brieuc



Directeur de publication Robin Maillot
N° CPPAP : 0923 S 08037-ISSN : en cours
Trimestriel - Imprimé par nos soins

Numéro 61
Décembre 2021

Syndicat des Enseignants

93 Bd Edouard Prigent
22000 St-Brieuc
Tél 02 96 78 71 52
22@se-unsa.org

<http://sections.se-unsa.org/22/>
<http://www.se-unsa.org>

C'est vous qui le dites !

Voici quelques-uns de vos témoignages spontanés ! DU CONCRET ! Merci à vous ! Nous les avons utilisés localement auprès du **Recteur et du Dasein et transmis à nos représentants du personnel nationaux qui s'en sont servis pour essayer de ramener notre ministre à la raison**. Cela a permis de lui donner des exemples concrets de ce que donnait son protocole ubuesque sur le terrain, des nombreuses **difficultés vécues. Il a fallu être opiniâtre et persévérant, et aussi déposer une alerte sociale, pour qu'il entende enfin** les énormes difficultés que vous vivez dans vos classes.

Une remplaçante est absente ce matin en maternelle, et ça risque de durer, la **FAQ de la veille dit que le brassage n'est plus possible.**

Je demande donc aux parents de garder leurs enfants, ils ont protesté en disant **que le ministre avait dit qu'on ne fermait plus de classes, mais certains les ont déposés à la garderie... Je n'ai eu d'autre choix que de les accueillir.**

Demain, il n'y aura pas de remplaçants, j'ai sollicité mon IEN qui ne me répond pas, je vais donc devoir écrire aux parents que la classe sera fermée demain, je n'ai pas d'autres solutions, ce n'est pas à moi de faire ça, ce n'est pas à moi de faire face au mécontentement des parents. Je n'ai pas d'autres solutions, c'est une honte, on nous laisse tout faire, tout endosser, j'ai atteint mes limites...

Un directeur qui n'en peut plus

1 classe fermée ce vendredi 10 décembre, la maitresse était absente, elle n'a pas été remplacée. Je me suis trouvée dans l'embarras, avec la collègue ATSEM, à gérer :

- Les arrivées des parents en leur demandant de repartir avec leurs enfants

- Les appels aux parents d'enfants présents en garderie

- Les arrivées des parents venus chercher leurs enfants

- Et accessoirement... ma classe avec tous mes élèves qui arrivent entre 8h50 et 9h00.

Pour notre part, cela n'est pas la première fois, nous avons fermé presque 10 jours l'année dernière.

Sérieusement ? Je suis arrêtée pour une **semaine et dans une école de 2 classes. Il n'y a plus de remplaçant donc il faudra fermer une classe. Et pendant ce temps là, dans la circo, la formation Constellation a lieu et les collègues qui y participent sont, eux, remplacés. Faudra vraiment qu'on m'explique !!!**

Alors jusqu'à la dernière semaine les remplaçants sont monopolisés pour les formations Constellation par contre lorsqu'il est enfin décidé de récupérer les remplaçants, il est totalement anormal de récupérer ceux qui complètent les collègues en formation CAPPEI ! C'est lamentable d'autant que cela entraîne des inclusions à plein temps.

Et ça continue encore et encore... Pas de remplaçant disponible, et dans notre circo c'est quasiment depuis le début de l'année... Et surtout ne rien dire ! Qu'ils se rassurent, on n'ose pas dire aux parents qu'il y a des remplaçants pour les constellations, tellement on a honte !

Avec l'installation du nouveau protocole sanitaire qui consiste à ne plus fermer de classe dès le premier cas, je voulais apporter ma pierre à l'édifice, quelle que soit l'utilisation que l'on puisse faire de mon témoignage.

Ma classe de CE1-CE2 a été concernée dès le début par ce nouveau protocole (je n'avais jusqu'alors pas subi les effets de la pandémie sur mes classes, hormis lorsque les décisions étaient nationales), puisque lundi matin mes élèves ont tous dû aller subir un test de dépistage en apprenant que l'un de leurs camarades avait été testé positif.

Je me suis donc mise au travail tout de suite : je l'ai appris le dimanche, j'en ai fait part, par mail, dès le dimanche, aux parents d'élèves, sachant qu'il serait délicat pour eux de s'organiser le lundi pour le lundi. J'ai également préparé une foule de travail à faire à la maison pour ceux qui ne pourraient être testés le dimanche! Malgré tout, j'ai tout de même eu la délicate tâche de refouler les quelques élèves dont les parents n'avaient pas eu l'information, et d'appeler immédiatement les familles concernées pour qu'elles viennent rechercher leurs enfants sans délai.

Je me suis organisée pour envoyer du travail, j'ai travaillé d'arrache pied pour que mes élèves en classe et les élèves à la maison fassent les mêmes activités, j'ai détaillé la moindre activité pour qu'elle soit accessible à tous les parents. J'ai fait des heures supplémentaires, environ 2h, pour préparer chaque journée de travail à distance pour les deux niveaux. Les parents ont joué le jeu des tests et, malgré la fatigue et le stress occasionnés pour tout le monde (oserais-je mentionner ma directrice extrêmement bienveillante qui s'est vu réclamer un contact tracing à la limite de l'indécence : numéros de sécurité sociale, symptômes de l'élève positif, jusqu'à savoir à combien était montée la fièvre de l'élève !), nous avons tenu bon, et mardi il ne man-

quait que quelques élèves à l'appel, par choix ou par nécessité.

Mais, avec le protocole tel qu'il est conçu, voilà que j'apprends mercredi soir, hier donc, qu'un second élève est positif. A la recherche d'informations, ma directrice contacte le CMS (ouverture à 9h !), puis la DSDEN qui nous confirme qu'il faut faire retester TOUS les élèves, deux jours seulement après avoir déjà renvoyé tout le monde à la maison.

Rebelote : j'envoie un mail aux parents à 7h30 du matin, et me retrouve à refouler des élèves, à appeler des parents, qui, excédés, lâchent parfois leur colère sur moi. Si la plupart s'en sont excusés, on comprend aisément leur niveau de frustration de devoir, encore, demander un jour enfant malade ou un jour de congé et de devoir, encore, faire tester leur enfant. ENCORE. Quant à moi, je dois encore préparer du travail à distance, et encore gérer les élèves qui, avec une rapidité déconcertante, ont pu être testés et ramenés en classe.

Nous en sommes tous à espérer que ma classe ferme : le troisième cas devrait dans ce cas se faire connaître avant ce vendredi, sinon quoi ? On recommence le même cirque : prévenir les parents, refouler les élèves, faire le tampon avec les parents, et travailler, travailler, travailler sans relâche. 7h30-20h, lundi, mardi, jeudi, vendredi. Mercredi, samedi, dimanche.

Je suis moi-même à bout. J'ai fondu en larmes à la pause déjeuner, épuisée de devoir gérer les élèves, les parents, le "présentiel", le "distanciel" (à croire que télétravail est un trop gros mot pour les personnels de l'Éducation nationale). J'ai terminé de préparer ma journée de "distanciel" de demain : il est 20h. Et la journée de "présentiel" était prête, elle !

Je ne peux pas me dédoubler. Je ne peux pas gérer les élèves absents, les élèves présents, les élèves

en avance et les élèves en difficulté dans ces conditions exécrables, les parents à bout de nerfs et qui ne comprennent rien au protocole qui change tous les quarts d'heures. Je ne suis pas cas contact : je suis fonctionnaire, je fonctionne, au détriment de ma santé psychique, physique: au détriment de ma famille (parce que oui, comme beaucoup, j'ai une famille. Des personnes fragiles, dans l'EN ? Auprès d'eux ? Que nenni !).

Et tout ceci, sans un message de la hiérarchie : ni compassion, ni intérêt, ni rien. Pas un coup de fil, pas un mail, pas un clignement d'œil dans notre direction. L'Inspection Académique compte sur mon extrême habileté à fonctionner. Lorsque je ne pourrai plus fonctionner, sur qui pourrai-je compter ?

Qui va m'aider à préparer des activités qui tiennent la route pour mes élèves ? Qui va m'aider à expliquer aux parents ? Qui va recueillir frustration, mécontentement, accès de colère, et angoisses des parents ? Les personnels sur le terrain, dont le point d'indice n'est jamais revalorisé, qui n'ont pas eu la chance de bénéficier de la prime pour avoir été "en première ligne", qui n'ont même pas une œillade de leur ministre. C'est l'abandon, qui prévaut, dans cette débandade.

Voici mon témoignage. En tant que syndicat, je ne sais pas ce que vous pourriez faire de cette modeste contribution, mais il fallait que je déballe cela quelque part : les consignes absurdes et toujours changeantes nous épuisent, nous n'y tenons plus, nous allons craquer.

Je compte, dans des formes moins expansives, faire part de mon dégoût et de l'impact psychologique qu'ont cette pandémie et cette absence de considération à ma hiérarchie.

Nous lui avons répondu qu'elle en faisait trop et qu'elle ne pouvait, ne devait pas en faire autant !

Enseignant.e mais aussi parent

Le SE-Unsa revendique :

- ▶ un congé complémentaire au congé maternité ou d'adoption, spécifique aux enseignant.e-s et assimilé.e-s, en compensation des périodes de vacances scolaires couvertes par le congé maternité ou d'adoption ;
- ▶ un nombre de journées de garde « enfant malade » proportionné au nombre d'enfants ;
- ▶ un congé paternité d'un mois ;
- ▶ la possibilité d'adapter la durée du congé parental à ses besoins, y compris en-dessous de l'actuelle durée minimale de 6 mois.

L'Éducation nationale, l'autre monde du travail

Le SE-Unsa revendique :

- ▶ la prise en charge par l'employeur d'une partie de la complémentaire santé ;
- ▶ l'abandon de la retenue d'une journée de salaire pour des autorisations d'absence d'une demi-journée ;
- ▶ des autorisations d'absence de droit et non sur autorisation pour événements familiaux et rendez-vous médicaux ;
- ▶ la création d'un comité d'intérêt collectif ouvrant droit à des avantages et tarifs préférentiels (culture, loisirs, séjours...) ;
- ▶ la visite médicale annuelle ;
- ▶ la prise en compte de toutes les demandes de temps partiel ;
- ▶ une retraite progressive dans les cinq dernières années de la carrière.

se-unsa.org

© G. B. / Contrasto / Alamy

Avec le SE-Unsa,
vous avez toutes
les cartes en main



À ce niveau d'engagement, je mérite un salaire décent !

Le SE-Unsa revendique :

- ▶ une négociation salariale et indemnitaire tous les ans ;
- ▶ un compte individuel d'équipement professionnel ;
- ▶ l'accès aux heures supplémentaires pour tous les corps ;
- ▶ la suppression du jour de carence ;
- ▶ l'accès à la classe exceptionnelle pour tous ;
- ▶ un ratio hors-classe identique dans tous les corps sur la base du ratio le plus élevé ;
- ▶ la rémunération systématique de toute mission au service du collectif (coordination de cycle, Usep, coordination du parcours avenir...) ;
- ▶ le remboursement effectif et rapide de tout déplacement dans le cadre professionnel et l'augmentation du montant des frais de déplacements ;
- ▶ pour les remplaçants, l'augmentation et une réforme de l'ISSR avec la création d'une part fixe liée à la mission et une part variable liée à l'effectivité des déplacements.

Trop de pression, je dis stop !

Le SE-Unsa revendique :

- ▶ un abaissement du temps de service devant élèves pour les enseignant.e-s afin d'intégrer dans leur temps de travail l'ensemble des activités professionnelles collectives et personnelles ;
- ▶ l'allègement et la simplification des tâches administratives ;
- ▶ des temps de travail en équipe organisés et gérés par l'équipe elle-même ;
- ▶ une demi-journée hebdomadaire sans aucune obligation professionnelle.

Des élèves en plus ou en moins, ça change mon travail au quotidien !

Le SE-Unsa revendique :

- ▶ des effectifs limités et adaptés :
 - 24 élèves par classe de la maternelle au lycée général et technologique comme au lycée professionnel ;
 - 20 élèves par classe pour les établissements des territoires les plus fragiles ;
 - 12 élèves dans les Segpa et Érea ;
 - 10 élèves pour les Ulis ;
 - 12 élèves pour les dispositifs UPE2A ;
 - 15 élèves maximum dans les classes de tout-petits en maternelle ;
- ▶ des seuils spécifiques pour des classes spécifiques : classe à triple niveau et plus, grande section de maternelle, CP, 6^e, 2^{de}, enseignements nécessitant des conditions pédagogiques ou de sécurité particulières ;
- ▶ le renforcement des équipes éducatives pluri-professionnelles (personnels d'éducation, psychologues, personnels de santé et sociaux) en fonction du nombre d'élèves et des publics accueillis ;
- ▶ des moyens supplémentaires et spécifiques permettant de renforcer la différenciation pédagogique dans la classe : développement du dispositif « Plus de maîtres que de classes » dans le premier degré et co-intervention au collège.

Un lieu de travail adapté et équipé, c'est une nécessité !

Le SE-Unsa revendique :

- ▶ un plan de rénovation et d'équipement du bâti scolaire répondant aux enjeux pédagogiques et climatiques ;
- ▶ des salles de classe connectées, spacieuses et insonorisées ;
- ▶ des espaces de repos, de travail et de restauration pour les personnels ;
- ▶ une formation sur la santé et la sécurité au travail afin d'acquérir une vraie connaissance de l'ensemble des documents et procédures d'alerte (RSST, RGD, Duer).

Je dois pouvoir « bouger »

Le SE-Unsa revendique :

- ▶ une mutation facilitée pour les collègues qui ne relèvent pas des priorités légales ;
- ▶ la prise en compte d'ascendants à charge ;
- ▶ la prise en compte de la durée de séparation sans restrictions.

Ma formation, ce n'est pas une option !

Le SE-Unsa revendique :

- ▶ une formation continue régulière sur les temps de service ;
- ▶ une plateforme locale de recueil des besoins de formation ;
- ▶ des formations spécifiques pour réussir la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- ▶ des formations régulières aux gestes de premiers secours ;
- ▶ un accompagnement pédagogique et administratif soutenu pour les entrants dans le métier.

Je ferai ce métier toute ma vie, ou pas...

Le SE-Unsa revendique :

- ▶ la mise en place d'un conseiller mobilité professionnelle entièrement dédié à l'accompagnement de chaque agent dans son projet ;
- ▶ un bilan de compétences pour chaque agent qui le souhaite ;
- ▶ la possibilité d'explorer un nouveau métier avant de prendre une décision définitive de mobilité professionnelle.



© Highways / Alamy

2021-2022



- Adhérez et profitez dès à présent :**
- ▶ de notre accompagnement personnalisé au cours de votre carrière (mouvement, avancement, RDV de carrière) ;
 - ▶ de notre appui, aide, soutien via nos équipes de proximité ;
 - ▶ de notre communication électronique ;
 - ▶ de nos publications à votre domicile ;
 - ▶ de réductions jusqu'à 60 % sur les spectacles, le cinéma, le shopping ou les vacances.

Nouvel adhérent Renouvellement

Nom d'usage : _____
 Prénom : _____
 Nom de naissance : _____
 Née le : _____
 Adresse personnelle : _____
 Portable : _____ Téléphone : _____
 Adresse mél personnelle : _____
 Département de rattachement : _____
 Nom et adresse de l'école/l'établissement d'exercice : _____

JE SUIS

Rattachée Insti PE Certifiée CPE PUP PEP Agrégée

BI-admissible AE PECC CE d'EPS PsyEN (option, _____)

Contractuelle : enseignante, CPE, PsyEN (option, _____)
 en CDD en CDI

Ma discipline 2^d degré : _____

Fonctions particulières (doit être directeur, ASH, tuteur, formateur) : _____

Échelon : _____ Classe normale Hors-classe Classe exceptionnelle

JE SUIS

AESH AED

Temps complet Temps partiel : _____ % CLM CUD

Disponibilité Congé parental Congé de formation

Montant de la cotisation : _____

Mode de paiement : Chèque Prélèvements fractionnés automatiques (*) Première demande Renouvellement

J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa

La cotisation comprend notamment l'abonnement à l'enseignant pour un montant total de 36 € annuel.

Date : _____ **Signature :** _____

Les informations recueillies sont destinées à SE-Unsa. Elles peuvent être utilisées pour des fins de marketing. Elles peuvent être communiquées à des tiers. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

À retourner à :

SE-UNSA 22
 93, Boulevard Édouard Prigent
 22000 Saint Brieuc

TITULAIRES										
ÉCHELONS										
Classe normale										
PE, Certifié, PsyEN, CPE, PUP, PEPS	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Agrégé	165 €	188 €	172 €	179 €	185 €	195 €	209 €	221 €	236 €	252 €
Broadmissible	187 €	192 €	203 €	217 €	232 €	247 €	266 €	284 €	306 €	311 €
Instituteur	177 €	188 €	197 €	207 €	222 €	238 €	253 €	268 €	284 €	298 €
PECC, CE d'EPS, AE	148 €	153 €	156 €	164 €	172 €	182 €	192 €	206 €	220 €	236 €
Hors-classe										
PE, Certifié, PsyEN, CPE, PUP, PEPS	1	2	3	4	5	6	7	HEA1	HEA2	HEA3
Agrégé	175 €	184 €	184 €	195 €	206 €	233 €	250 €	334 €	347 €	369 €
PECC, CE d'EPS	284 €	300 €	311 €							
Classe exceptionnelle										
PE, Certifié, PsyEN, CPE, PUP, PEPS	1	2	3	4	5	6	7	HEA1	HEB1	HEB2
Agrégé	311 €	334 €	347 €	352 €	365 €	382 €	398 €	400 €	400 €	400 €
PECC, CE d'EPS	233 €	252 €	268 €	281 €	302 €	308 €				

CONTRACTUELS Enseignants CPE, PsyEN	
CDD	Indice
90 €	380 à 475
	Indice de
	> 475
	100 €
	125 €
	160 €

RETRAITÉS	
Pension	Pension veuve
< 1,00 €	1,00 € à 1,50 €
105 €	130 €
	140 €

SITUATIONS PARTICULIÈRES	
Temps partiel, congé de formation, congé parental, prouta du sabbat	Disponibilité, congé parental
	41 €

Instructions pour le prélèvement fractionné (*)

- ▶ Compléter le mandat de prélèvement ci-dessous
- ▶ Dater et signer
- ▶ Renvoyer avec le bulletin d'adhésion rempli (au dos), en joignant un Rib ou un Rice.

(* Prélèvements fractionnés automatiques en 10 fois maximum (d'octobre à juillet) sans frais



Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE-Unsa à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE-Unsa.

Tous bénéficiaires du droit d'être remboursés par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :
 - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
 - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

SE-UNSA.ORG

Paielement : Récurrent

Identifiant Créancier SEPA : FR162727401981

Nom : Syndicat des Enseignants - UNSA
 Adresse : 209 Boulevard Saint-Germain
 Code postal : 75007
 Ville : PARIS
 Pays : FRANCE

Débiteur
 Vos Nom Prénom¹ : _____
 Votre Adresse¹ : _____
 Code postal¹ : _____
 Ville¹ : _____
 Pays¹ : _____

IBAN¹ : _____
 BIC¹ : _____

Le¹ : _____
 A¹ : _____
 Signature¹ : _____

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à être utilisées par le créancier pour la gestion de sa relation avec son client. Elles peuvent donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'opposition. Cliquez et/ou cochez sur les articles 98 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

M.B. : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



Le SE-UNSA dans l'action

En contact permanent avec nos représentants nationaux, je peux vous assurer qu'ils se démènent inlassablement pour plaider votre cause auprès d'un ministre qui continue à privilégier l'info à la préparation, qui ne se rend absolument pas compte des effets de cette stratégie perpétuelle d'annonces médiatiques sans jamais donner d'infos aux principaux protagonistes. Et surtout que c'est plus facile à annoncer en conférence de presse ou devant des caméras qu'à appliquer dans une classe... Et ensuite, tout va bien, il n'y a pas de problèmes et si on en soulève, il n'y a pas de remontées des Dasen et des Recteurs, nous ne sommes pas au courant... Mauvaise foi à l'extrême ? Mépris ? Cynisme ? Déconnection de la réalité du terrain ? Tout à la fois ? Chacun

jugera mais il est intéressant de constater que, pour une fois, nos collègues directeurs n'ont pas eu à remplir de tableur afin de signaler les classes fermées, pour cause de non remplacement... Et, juste avant que je n'écrive cet article, il m'a été indiqué en CHSCTA que l'efficacité des remplacements était scrutée par le ministère et qu'il n'y avait pas de problèmes majeurs... L'alerte sociale déposée par le SE-UNSA a donc été bien utile et il a fallu aller jusque là pour être entendus ! Localement, nous venons d'écrire au Dasen (le 13/12) pour lui demander une audience en urgence, cela fait suite à des alertes portées récemment en instance et à d'autres courriers.

Robin Maillot

Le SE-UNSA 22 demande une audience en urgence à l'IA

Monsieur le Directeur Académique, Nous vous avons écrit le 23 novembre afin de vous demander la priorisation de remplacement pour les personnes en arrêt (alors que les formations constellation continuaient en monopolisant des moyens de remplacement). Sans réponse de votre part nous vous avons relancé lors du CDEN du 2 décembre où vous nous avez répondu que vous réfléchiriez à cette possibilité en 2022...

Nous vous disions alors : « Maintenir les formations constellation en utilisant des moyens de remplacement qui manquent par ailleurs serait incompréhensible pour tous les acteurs de l'École publique. »

Depuis, le contexte sanitaire s'est dégradé au niveau national et notre ministre a imposé un protocole sanitaire que le SE-UNSA a dénoncé et jugé impossible à mettre en place. C'est pourquoi nationalement le SE-Unsa a déposé une alerte sociale pour que des mesures soient prises immédiatement afin de permettre à l'École et à ses personnels de tenir alors que l'épi-

démie sera encore là durant toute cette année scolaire.

Il demande :

- la révision de la procédure de contact tracing prenant en compte la situation épidémique et le besoin des personnels, en particulier les directrices et directeurs, d'avoir des temps préservés ;

- le recrutement d'enseignants pour assurer le remplacement dès la rentrée de janvier.

Le manque de remplaçants s'amplifie dans notre département et alors que d'un côté la fermeture d'une classe ne s'impose plus en cas d'élève positif, nos collègues sont dans l'obligation de devoir fermer des classes faute de remplaçants, a fortiori depuis le 8 décembre dernier où la dernière FAQ ministérielle indique clairement que le brassage n'est plus possible.

Ce contexte exceptionnel et inquiétant nous amène à vous demander en urgence une audience afin de voir ce qui est envisagé pour cette fin d'année civile et pour le début de l'année prochaine.

Le SE-UNSA dépose une alerte sociale

À la suite de son alerte sociale*, le SE-Unsa a été reçu par le ministère, l'occasion pour le syndicat de rappeler que la situation est grave et que l'école ne pourra pas tenir dans la durée. Il en a exposé et illustré les raisons par les très nombreuses remontées de ses équipes locales.

Depuis deux semaines, en pleine 5e vague, l'école connaît à nouveau des évolutions de son protocole d'accueil qui sont ingérables et menacent la santé physique et psychologique des personnels. À ceci s'ajoute un manque chronique de remplaçants qui accroît la désorganisation de l'école.

Un quotidien devenu intenable

Les mesures en cas d'élèves positifs

La fin de la fermeture de classe dès un cas au profit du maintien de l'accueil avec résultat d'un test positif et de la fermeture si trois cas positifs de fratries différentes sur 7 jours, le tout sans aucun délai de précaution ni de gestion, génère un échange d'informations ingérable. En effet, c'est en journée et en soirée, en semaine et durant le week-end que les informations, questions et réponses circulent entre école et familles, toutes deux sous pression. Les tableaux à remplir pour l'institution alourdissent toujours autant les tâches à effectuer. La nouvelle mesure de présentation de résultats négatifs pour reprendre après une fermeture de classe ne fait qu'accroître cette charge de travail. Les remontées font état d'une multiplication des cas lorsqu'une école commence à être concernée. Ainsi, ce qui pourrait être gérable pour un cas isolé, ne l'est plus du tout quand la situation se renouvelle de classe en classe.

La continuité pédagogique

Ces dernières mesures induisent des suspensions plus ou moins longues selon les enfants, et des retours au fil de l'eau avant d'avoir parfois recours à de nouvelles suspensions. Tout le monde a à cœur la continuité des apprentissages des élèves. Mais il ne peut pas y avoir de double travail présentiel/distanciel, ni un suivi individualisé des

élèves en fonction de leur état de santé et de la possibilité d'accompagnement par les familles.

Les changements de consignes et les mises à jour de la FAQ

En deux semaines, pas moins de trois changements (doctrine d'accueil d'élèves positifs, niveau de protocole, test à l'issue d'une fermeture) et plusieurs mises à jour de la foire aux questions ont eu lieu. Ces changements au travers d'annonces, souvent affinées et précisées ensuite, sont impossibles à suivre. D'ailleurs des DSDEN s'y perdent, et les consignes locales sont elles aussi différentes. Mais si tout le monde peut s'y perdre, au bout de la chaîne, les directrices et directeurs d'école doivent assurer tant bien que mal une parole cohérente et compréhensible. Cette mise en difficulté est vécue comme de la maltraitance.

Remplacement

L'impossibilité de répartir les élèves dans les autres classes rend le problème visible de tous alors que nous alertons depuis la rentrée sur l'insuffisance du nombre d'enseignants remplaçants. Actuellement le système n'est plus en capacité de faire face aux absences dues à la cinquième vague épidémique et au retour des autres maladies hivernales.

Des mesures urgentes à prendre

Alors que l'épidémie sera présente encore tout l'hiver au moins, le SE-Unsa exige :

• un changement de méthode sur les annonces grand-public et la communication des consignes précises aux personnels ;

• le retour à des règles sanitaires dont le degré d'application tient compte de la réalité épidémique du territoire tel que nous l'avions demandé en 2020-2021 et tel que cela a été acté dans la préparation de la rentrée scolaire par le ministre lui-même. La révision de la procédure de contact-tracing prenant en compte la situation épidémique et le besoin des personnels, en particulier les directrices et directeurs, d'avoir des temps préservés ;

• une évolution de l'application Onde pour d'une part faciliter le travail de remontée des données (tableaux DSDEN, ARS, CPAM) et d'autre part faciliter la communication avec les familles (SMS et mails automatiques) ;

• le recrutement de personnels pour assurer le remplacement dès la rentrée de janvier ;

• l'affirmation claire de l'impossibilité d'assurer l'enseignement en présentiel et distanciel ;

• une priorité d'accès à la 3e injection vaccinale sur la base du volontariat pour les personnels.

Pour le SE-Unsa la santé des personnels, et avec elle celle de l'école, est menacée par la gestion erratique d'une crise qui dure depuis plus de vingt mois.

À ces exigences, le ministère a répondu :

• partager le constat de difficultés croissantes du remplacement et avoir adressé un message aux académies pour procéder au recrutement de contractuels dès maintenant pour être en capacité d'améliorer la situation dès la rentrée de janvier ;

• partager la nécessité de se projeter à plus long terme en matière de recrutement en personnels comme d'équipement matériel plus facilitants dans un contexte épidémique qui dure et ne dit rien de son lendemain, y compris pour la médecine ;

• étudier la possibilité de faire évoluer l'application Onde ;

• faire part au ministre des demandes quant à la clarification des consignes sanitaires et leurs évolutions nécessaires au regard de la réalité des dysfonctionnements (conditions et modalités de fermeture de classe), la demande d'affirmation claire de l'impossibilité d'assurer l'enseignement en présentiel et distanciel.

Tel qu'il le fait depuis le début de la crise, le SE-Unsa veillera à obtenir des réponses rapides à son alerte tout en continuant à agir au plus près des personnels pour les accompagner dans chaque difficulté. Le syndicat n'exclut aucune suite à son alerte selon la hauteur de la réponse du ministre.

Par ailleurs, le SE-Unsa, le SNUipp-FSU, le Sgen-CFDT, Sud, la CGT-Education, le Snaic et le SNE ont envoyé un courrier au Premier ministre pour lui demander de prendre en urgence toutes les mesures nécessaires pour endiguer l'épidémie au sein des écoles, garantir la sécurité des élèves et des personnels, et d'installer des modalités de gestion de la situation permettant à l'école et à ses personnels de tenir.

<https://enseignants.se-uns.org/Situation-sanitaire-dans-les-ecoles-les-organisations-syndicales-saisissent-le>

(*) Une alerte sociale est un processus de discussions entre une organisation syndicale et l'administration qui impose à celle-ci de mettre en place un dispositif de négociation et qui peut déboucher, le cas échéant, sur le dépôt d'un préavis de grève.

5

ERSH :

Enseignant Référent pour les élèves en Situation de Handicap

A la croisée des chemins de l'École Inclusive, les ERSH... marqueur révélateur du manque de moyens.

La loi de février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, crée les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), inscrit l'accès à un parcours de formation pour tout jeune en situation de handicap. Le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) est élaboré après évaluation des besoins de l'élève et consigne les objectifs de scolarisation et les compensations accordées par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). L'Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) facilite la mise en œuvre et assure pour chaque élève le suivi et l'évaluation de son PPS. Le décret de décembre 2005 installe la fonction d'Enseignant Référent (ERSH) qui assure sur l'ensemble du parcours de formation la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal s'il est mineur. L'arrêté d'août 2006 définit le cadre institutionnel de fonctionnement et les missions de l'ERSH : son rôle ne se limite pas à compléter des GEVA-Sco.

- Il exerce une mission d'aide et de conseil auprès des familles.
- Il s'appuie sur ses connaissances du système éducatif, du handicap et de ses conséquences, de la pratique de classe pour accompagner les équipes pédagogiques.
- Il réunit et anime l'équipe de suivi de scolarisation pour chacun des élèves handicapés dont il est le référent autant que de besoin et au moins une fois par an, quelle que soit la modalité de scolarisation.
- Il favorise la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du PPS.
- Il veille aux transitions lors des différentes étapes de la scolarité.
- Il assure un lien fonctionnel entre la famille, l'équipe de suivi de scolarisation et l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.
- Il tient à la disposition des Inspecteurs de l'Éducation nationale, des chefs d'établissement et de tous les membres de l'équipe de suivi de scolarisation les données relatives au PPS de chaque élève dont il a la charge.

Sur le plan national :

Les résultats de l'enquête du SE-Unsa en direction des ERSH ont mis en évidence des disparités importantes dans leurs conditions de travail selon les académies - voire selon les départements d'une même académie : charge de travail en lien direct avec le nombre d'élèves dont ils assurent le suivi, conditions matérielles de fonctionnement, nature des missions. Beaucoup d'entre eux estiment que les conditions d'exercice se dégradent.

- Ils sont très nombreux à faire part de leur charge de travail qui ne cesse d'augmenter, générant stress, fatigue extrême et insatisfaction professionnelle face à l'impossibilité de mener à bien les missions pour chacun des élèves scolarisés sur leur territoire géographique d'intervention : la disponibilité indispensable n'est pas au rendez-vous !

- Certains ne disposent pas de conditions matérielles acceptables : les exemples sont nombreux et témoignent de la difficulté à répondre aux exigences du métier.

- A d'autres, l'administration a imposé la mission de coordonnateur de PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) : comment concilier la participation à la gestion des moyens AESH (très souvent contraints et insuffisants) avec la mission première de veille à la cohérence et à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation ?

- Une grande majorité décrit un rythme de travail effréné, ponctué

tout le long de l'année scolaire par les contraintes administratives propres à l'Éducation nationale et à la MDPH (échéance des droits, délais d'étude des situations, décisions d'orientation, affectations, enquêtes diverses, etc.) : lourd de conséquences tant physiques que morales sur leur santé.

Ces constats signent un malaise grandissant chez les ERSH, nous alertent et nous inquiètent. Leur mobilisation avait abouti à une reconnaissance financière (ils perçoivent depuis la rentrée 2017 une Indemnité pour Mission Particulière) mais pour le SE-Unsa, il est urgent d'agir pour une amélioration globale de leurs conditions d'exercice, notamment en ramenant leur charge de travail à un volume acceptable permettant la réalisation entière et sereine des missions qui leur sont confiées. L'École inclusive ne se fera pas sans eux.

Dans les Côtes d'Armor :

Si les ERSH du 22 ne sont pas concernés par la coordination des PIAL, ils sont cependant en lien avec les coordonnateurs sur leur territoire d'intervention (information sur les nouvelles notifications, sur les « dysfonctionnements, soucis » quand ils sont interpellés par les écoles/établissements, échanges sur les besoins des élèves).

Par rapport à d'autres sur le territoire national, ils sont plutôt bien dotés sur le plan de leurs conditions matérielles d'exercice.

Quant à leur charge de travail, au rythme effréné qui en découle et aux conséquences sur le versant professionnel comme sur le versant personnel, ils dénoncent depuis plusieurs années un état de fait qui ne cesse d'empirer.

Lors du CTSD du 7 septembre, nous avons pointé ces difficultés, le Dasein a reconnu avoir conscience de la problématique et s'engageait à y réfléchir en nous rappelant que s'il créait un poste ce serait sur l'enveloppe générale... Nous continuerons, bien évidemment, à porter ce sujet pour ces personnels mais aussi pour l'ensemble de la communauté éducative qui en a bien besoin, dès le prochain CTSD !

VRAI ou FAUX : au vu de leur importance pour l'école inclusive, les ERSH font partie du Comité national de suivi de l'école inclusive.

La réponse est, bien évidemment FAUX !

Voici le début du joli communiqué d'autosatisfaction (pardon, de presse) de notre ministre : *Sous l'égide de Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et de Sophie CLUZEL, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées, le comité national de suivi de l'École inclusive s'est réuni le 5 juillet 2021. Il a été l'occasion d'un échange constructif entre les deux ministres et les représentants des associations.*

Étonnant non ? Il n'y a pas non plus les représentants des personnels de l'Éducation qui sont pourtant concernés il nous semble... C'est dommage car nous aurions eu beaucoup de choses à dire notamment sur le manque de moyens !

Robin Maillot et Sandrine Hurpin